



VIVRE A HOUDREVILLE

Bulletin municipal numéro 08

Edition Mai 2021

Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 Juin 2021.

Les bureaux pour chacune de ces élections sont différents : 2 bureaux sont à tenir durant ces 2 jours en même temps. Exceptionnellement, pour cette raison et compte-tenu du contexte sanitaire, les bureaux de vote seront localisés à La Maison pour Tous, route de Parey - St - Césaire.

Nous recherchons des volontaires pour être assesseurs lors de ces scrutins. Si vous êtes libres et vaccinés ou pouvant présenter un test PCR négatif le jour du scrutin, vous serez les bienvenus. Inscription en Mairie.

Travaux d'enfouissement

Dans le dernier bulletin, nous vous avons informé de la nécessité d'intervenir sur le réseau d'eau en changeant notamment le feeder. A cette occasion, d'autres travaux sur les réseaux sont en projet : ils permettraient leur enfouissement et leur rénovation.

Pour en savoir plus, nous avons fait appel à un bureau d'étude afin d'étudier la faisabilité et le coût de notre projet d'enfouissement. Dès que possible, nous vous inviterons à une réunion publique afin de vous présenter les conclusions du bureau d'études et d'en débattre avec vous.

Prime de naissance

Les parents qui ont eu la joie d'accueillir un enfant né depuis le 1^{ER} janvier 2021 peuvent se voir allouer une somme de 50 euros versée par notre commune.

Horaires de la mairie

Heures d'ouverture du secrétariat : mardi de 17h00 à 18h45 et le vendredi de 16h00 à 17h30.

Permanence des élus

Le Maire ou les adjoints vous reçoivent à la Mairie le vendredi de 17 à 19 heures.

Impôts locaux

Le taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti ne change pas. Notre commune est la commune du secteur la moins imposée.

Par contre, la suppression progressive de la taxe d'habitation entraîne un nouveau mode de calcul des impôts communaux. Le montant global des taxes n'augmente pas mais la part départementale est dorénavant reversée à la commune. Le montant global peut augmenter uniquement si la base calculée par le service des Impôts augmente.

Achat par la commune d'un terrain rue de l'Orme

La commune a acquis un terrain de 140 m², rue de l'Orme, en dessous de la maison de Mr et Mme OTT. Nous nous y étions engagés cet automne afin de pouvoir, si nécessaire, y positionner une bâche à incendie indispensable à la défense incendie au centre du village. Or, le tracé retenu pour l'implantation du feeder permet a priori de raccorder des bouches à incendie supplémentaires sur son tracé.

Nous utiliserons donc ce terrain pour un petit îlot de verdure et quelques places de parking.

Défense incendie

Sous réserve que les futures bornes à incendie positionnées directement sur le feeder puissent assurer le débit nécessaire - ce qui semble plus que probable - l'ensemble de notre commune répondra aux normes de défense incendie. Si le débit des bornes s'avère insuffisant, l'implantation d'une bâche de réserve d'eau sera nécessaire sur le terrain récemment acquis rue de l'Orme (lire ci-dessus).

Le projet mené afin d'assurer la défense incendie de l'ensemble du village a donc été validé par les pompiers. Ainsi, vous pouvez dorénavant déposer vos permis de construire et déclarations préalables de travaux en toute sérénité.

Le refus systématique de tous les permis et déclarations préalables, lié à la protection incendie, était devenu un sujet d'incompréhension et de tensions. Nous pouvons considérer que cette difficulté majeure est derrière nous.

Gardiennage de l'Eglise

Depuis de nombreuses années, Mr Bernard AUBERT s'occupe de notre église avec dévouement et nous le remercions bien sincèrement.

L'âge avançant, il souhaite transmettre progressivement cette charge à une autre personne. Si vous disposez du temps nécessaire ainsi que de l'envie d'assurer cette tâche, merci de prendre contact avec la Mairie.